



## Appel à candidature dans le domaine des arts du cirque pour une résidence d'artistes dans un collège de l'Hérault

Dispositif départemental d'éducation artistique et culturelle « les Chemins de la Culture »

Dans la période de janvier à mai 2011, le collège Paul Bert de Capestang accueille en résidence une compagnie de cirque contemporain professionnelle sur une durée de 6 semaines.

### Enjeux communs aux résidences d'artistes en collèges

La résidence d'artiste(s) en collège a pour finalité de favoriser l'accès des collégiens à la compréhension des pratiques artistiques contemporaines, tout en contribuant au soutien à la création artistique professionnelle.

C'est un principe d'hospitalité qui fonde la relation à un artiste ou une équipe artistique dans une durée d'accueil au sein de l'établissement. La résidence permet de rendre présent un processus de création artistique au sein du collège, dans une relation ouverte aux échanges et apports mutuels entre l'artiste invité et la communauté scolaire.

C'est une approche transversale qui s'adresse et implique l'ensemble des enseignants, quelle que soit la matière enseignée.

### Objectifs

- Permettre une relation de proximité et d'échanges avec un artiste ou une équipe artistique en situation de recherche et de création au sein du collège.
- Favoriser l'éveil artistique et culturel des élèves à partir d'un projet transdisciplinaire impliquant la communauté scolaire.
- Proposer à un artiste ou à une équipe artistique de mener un travail de création en l'articulant au contexte et au volet culturel du projet d'établissement.

### **1/ Appel à candidature pour une résidence cirque contemporain au collège Paul Bert à Capestang**

**« Sans dessus dessous »**

***les expressions de l'ordre et du désordre à travers les disciplines du cirque contemporain***

Contexte : Ville d'environ 3000 habitants, au bord du canal du midi, Capestang est situé dans la communauté de communes de Canal et Lirou. Riche de son patrimoine, Capestang bénéficie d'une politique dynamique en matière de jeunesse et de culture.

Situé dans le centre ville, le collège Paul Bert a une forte tradition d'actions culturelles dans le domaine des arts du cirque au travers de projets artistiques et culturels et de fréquentation de spectacles.

Le collège met à disposition une salle dédiée à la résidence de création de 120 m<sup>2</sup> et 3m50 de hauteur, sans possibilité d'accroche.

Ressources culturelles de proximité : Sortie Ouest (Béziers), domaine culturel départemental de Bayssan : lieu de diffusion, agence culturelle du Piémont-Biterrois, annexe de la Direction départementale du livre et de la lecture.

Collège d'enseignement général, il accueille environ 600 élèves..

### **L'équipe artistique interviendra à deux niveaux :**

d'une part :

- **Processus de création** : La compagnie invitée développe durant sa résidence une étape d'un projet de recherche, de création ou de reprise de spectacle en rapport au thème général de l'appel à candidature.

d'autre part :

- **sensibilisation et démarche d'éducation artistique** : le projet artistique de la compagnie s'inscrit dans une logique de proximité, de relation et de sensibilisation des usagers du collège. Par sa présence dans l'établissement, la compagnie favorise des relations directes et permet à l'équipe éducative de l'établissement d'élaborer des prolongements pédagogiques en lien avec sa démarche.

### **Modalités**

#### **Période**

D'une durée de 6 semaines, la résidence aura lieu dans une période définie de janvier à mai 2011.

#### **Lieu de travail**

Le collège met à disposition de l'équipe artistique pour la durée de sa résidence un espace de travail adapté et dédié.

#### **Conditions d'accueil**

La restauration de midi est prise en charge par le collège.

#### **Matériel**

Dans la mesure du possible, la compagnie peut disposer du matériel du collège

#### **Financement**

Une subvention de 5000 € brut est versée par le Conseil Général de l'Hérault au collège, destinée à la compagnie pour la réalisation du projet de résidence. Cette somme inclut les frais de déplacement.

#### **Convention**

Le collège (Etablissement public local d'enseignement) établit et signe avec l'association support de la compagnie une convention précisant les différents aspects de la résidence.

### **Présentation de la candidature**

La compagnie candidate devra adresser :

- 1- les **éléments relatifs à son statut professionnel et social** (n°SIREN, licence d'entrepreneur du spectacle...)
- 2- une **note développant ses motivations et intentions** quant à l'adaptation de son projet au regard des objectifs visés par la résidence en collège ;
- 3- un **dossier** comprenant un CV détaillé des artistes et de la compagnie, ainsi que des éléments utiles à la compréhension des travaux de création et de production engagés

### **Sélection**

Un comité de pilotage sélectionnera sur dossier la compagnie invitée. Il sera composé des représentants du Conseil général

de l'Hérault (Service éducation artistique et culturelle et conseiller thématique du dispositif Chemins de la Culture), des représentants de l'Education Nationale, du chef d'établissement et des représentants de la communauté éducative.

### **Les dossiers devront parvenir avant le 31 août 2010**

A l'attention de **Mme Cécile Maillot**

Conseil général de l'Hérault

D.R.P.E.C.

Direction Ressources, Patrimoine, Education artistique et Evaluation Culturels

Service Education artistique et culturelle

1000, rue d'Alco 34087 Montpellier cedex 4

### **Contacts :**

#### **Sylvie Deshayes**

Conseillère arts vivants pour l'éducation et l'enseignement artistique

Service Education artistique et culturelle

Conseil général de l'Hérault

T : 04 67 67 77 58 courriel : [sdeshayes@cg34.fr](mailto:sdeshayes@cg34.fr)